

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	3 (1977)
Heft:	3
Artikel:	Partis politiques et église évangélique réformée vaudoise
Autor:	Honsberger, Marc / Zisyadis, Joseph
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-814367

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PARTIS POLITIQUES ET EGLISE EVANGELIQUE REFORMEE VAUDOISE

Marc Honsberger, Joseph Zisyadis

RESUME

Quelles sont les relations qu'entretiennent l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, Eglise unie à l'Etat, et les partis politiques vaudois? Les divers responsables de ces organismes s'accordent à dire qu'il n'y a pas de relations directes. Mais l'étude de leurs relations indirectes (par la médiation de l'Etat), de la convergence de leurs prises de positions lors de trois votations, et de leurs conceptions des rapports entre l'Eglise et la politique, permet de mettre en évidence l'appui apporté par l'Eglise protestante vaudoise à l'idéologie dominante, telle que la défendent les partis de droite, et le parti radical (parti dominant) en particulier. La méthode d'analyse de contenu utilisée ne permet pas de répondre à la question de l'influence idéologique de l'Eglise, qui paraît toutefois déclinante. Enfin, les auteurs s'interrogent sur la capacité de l'Eglise de soutenir un changement fondamental, au-delà d'une simple adaptation à la modernisation.

ZUSAMMENFASSUNG

Welches sind die Beziehungen zwischen der evangelisch-reformierten Kirche des Kantons Waadt, einer Landeskirche, und den politischen Parteien des Kantons Waadt? Die Verantwortlichen sowohl der Kirche als auch der Parteien stimmen darin überein, dass es keine direkten Beziehungen gibt. Aber die Analyse ihrer indirekten - durch den Staat vermittelten - Beziehungen, ihrer übereinstimmenden Stellungnahmen zu drei Abstimmungen und endlich ihrer Vorstellungen über das Verhältnis von Kirche und Politik zeigt deutlich eine Unterstützung der herrschenden Ideologie durch die protestantische Kirche des Waadtlandes, einer Ideologie, die von den Rechtsparteien, aber vor allem von der Freisinnigen Partei (diese ist die stärkste Partei) vertreten wird. Die hier zur Anwendung gelangte Methode der Inhaltsanalyse erlaubt hingegen keine Antwort auf die Frage nach dem ideologischen Einfluss der Kirche, der offenbar abzunehmen scheint. Schliesslich stellen die Autoren die Frage nach der Fähigkeit der Kirche, einen grundlegenden Wandel zu unterstützen, der über eine blosse Anpassung an die Moderne hinausgeht.

INTRODUCTION

Nous avons choisi comme étude de cas du thème 'religion et politique' d'aborder les rapports existants entre l'Eglise Evangélique Reformée du canton de Vaud (désormais EERV) et les partis politiques vaudois. Ce choix était sans doute rapide, partant d'une double simplification: religion = Eglise et politique = partis; ensuite parce que la première réponse que nous avons reçue de part et d'autre a été: 'Il n'y a pas de relation entre les partis et l'Eglise'. Cette affirmation un peu carrée nous a forcés à examiner notre question sous d'autres angles que les rapports directs: d'une part en considérant la médiation de l'Etat - des instances gouvernementales où se retrouvent les partis - dans les relations Eglise-partis. D'autre part, en analysant sur le champ politique, trois votations dont l'objet touchait au domaine du religieux; et finalement en interrogeant des acteurs sur leur conception du rôle de l'Eglise en matière politique.

Notons que la double simplification posée plus haut, et que nous avons été amenés à remettre en question, est significative de la manière qu'a le citoyen suisse d'aborder la politique comme 'l'affaire des partis', et d'identifier les intérêts de l'ensemble de la population avec ceux des institutions qui sont réputées la représenter, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan religieux. Or, il apparaît que cette représentation est très dépendante de l'idéologie dominante.

I LES ACTEURS ET LEURS RELATIONS

En premier lieu, mettons en évidence quelques aspects de la place de l'EERV et des partis dans le canton.

1) EERV et Etat

'Malgré les séparations qui se sont consommées dans le courant des XIXème et XXème siècles - et qui ont été consommées à bon droit - des relations subsistent encore dans le service que l'Eglise a reçu la mission de rendre à l'Etat'. (1)

Dans le canton de Vaud, à majorité protestante, l'Eglise réformée est liée à l'Etat. Nous ne ferons pas ici le tour de tous ces liens, de la rétribution des pasteurs par l'Etat à la présence de délégués de l'Etat au Synode, mais nous nous attacherons plutôt au fonctionnement de ces liens dans la perspective de l'interpénétration des deux institutions dans leurs domaines respectifs et de l'appartenance aux partis. (2)

L'oeil de l'Etat sur l'EERV

- Le choix du Conseiller d'Etat du Département de l'instruction publique et des cultes se fait par décision des partis au pouvoir. Il n'y a pas de consultation officielle du Conseil Synodal (CS), mais M. Gavillet, soc., avait pris des contacts en 73: problèmes d'engagement pour un agnostique. De fait, ce département a toujours été en des mains radicales.
- Il n'y a pas de commission permanente du Grand Conseil pour l'Eglise.
- La Commission de gestion du Grand Conseil vérifie l'utilisation des fonds de l'Eglise une fois par an. Les questions qu'elle peut poser au CS à cette occasion ne touchent presque que le domaine théologique.
- Le Département propose au Conseil d'Etat les délégués de l'Etat au Synode et il arrive que l'on demande au CS de faire des propositions. Les critères de choix sont ceux de l'intérêt pour les activités de l'Eglise. Les délégués sont presque toujours de profession libérale.

L'EERV et la politique (3)

Les critères de composition des commissions de l'église sont la compétence et l'intérêt. Il y a effectivement beaucoup de notables, et beaucoup d'entre eux sont plutôt à droite.

- Etre au Conseil Synodal et appartenir à un parti politique peut poser des problèmes. Ce n'est pas recommandé.
- Pour éviter une attitude partisane, l'EERV ne renseigne pas l'Etat sur ses positions. Inversement, l'Etat ne consulte pas obligatoirement l'Eglise. Mais tout cela peut se faire par contacts personnels. On avait demandé ainsi l'avis d'un membre du CS lorsque se posait la question d'installer à la gare de Lausanne un distributeur de préservatifs.
- Avant la résolution du Synode en matière politique (4), il est arrivé que le CS prenne des contacts ou agisse lui-même, le plus souvent de manière discrète, estimant que c'était plus efficace (p.ex. logements d'ouvriers étrangers).

Mais cette résolution est jugée boiteuse: comment informer objectivement tout paroissien? Comment définir une question morale grave? Qui décide de la gravité? Cela ne risque-t-il pas de provoquer des tensions dans l'Eglise? Et finalement, il faudrait chaque fois attendre une session du Synode.

Il faut relever ici que les rapports Eglise-Etat fonctionnent selon le principe de la séparation des domaines, tout en constatant un accord quasiment parfait dans la pratique: 'Dans le canton, tout est très personnel' (5).

2) Les partis dans le canton de Vaud

Nous avons aussi à définir brièvement les quatre principaux partis vaudois, en fonction de leur ligne politique. Que veulent-ils? De qui parlent-ils? Quels moyens se donnent-ils, et à quoi font-ils référence? Autant de questions qui permettront de les situer dans l'horizon politique du canton en même temps que de découvrir des critères qui précisent leurs rapports à la religion (6).

De quoi parle-t-on?

P.L. (parti libéral) 'Le centre de nos préoccupations est et demeure l'homme. (...) C'est vers de nouveaux progrès de la société humaine que nous tendons'.

P.R.D.V. (parti radical démocratique vaudois) 'Le PRDV est une association politique qui a pour but (...) de grouper les citoyens radicaux-démocratiques du canton. Il vise au progrès moral et matériel du peuple'.

P.S. (parti socialiste) 'Les socialistes luttent pour une société qui libère l'homme de l'exploitation économique. (...) Un système économique fondé sur la domination du capital ne peut assurer de façon durable l'élévation matérielle et spirituelle de l'ensemble du peuple'.

P.O.P. (parti ouvrier populaire = appellation vaudoise du parti du travail) 'Il défend les intérêts matériels et moraux du peuple suisse et lutte pour la libération complète, politique et économique des travailleurs (...).

* * *

Le PL et le PS parlent en termes presque philosophiques, avec, pour le PS, une allusion au plan économique. Le PRDV est 'réaliste': la politique est l'affaire du citoyen. Le POP part de la base économique et s'adresse d'abord à une classe. Notons que l'aspect collectif se précise de la droite vers la gauche. On passe de la société humaine au peuple suisse.

Quels objectifs vise-t-on?

P.L. 'Nous voulons l'homme membre d'une entité au sein de laquelle il puisse exercer une certaine influence'.

P.R.D.V. 'Le PRDV s'efforce d'adapter constamment nos institutions à l'évolution politique, économique et sociale'.

P.S. '... une société qui libère l'homme de l'exploitation économique. (...) Le socialisme veut procurer à chacun une existence digne, fournir à tous les moyens d'existence suffisants et stimuler l'intérêt pour les valeurs culturelles'.

P.O.P. '... libération complète des travailleurs par l'abolition du capitalisme et l'instauration d'une société socialiste, puis communiste'.

* * *

La définition des objectifs fait apparaître le rapport des partis au pouvoir et au changement: si le P.L. reste dans le domaine de la déclaration de principe, le P.R. se présente comme gestionnaire et envisage le changement comme l'évolution 'naturelle' des choses: il l'aborde dans les catégories du modernisme. Le PS et le POP se situent dans l'opposition, mais le PS situe son projet dans le prolongement de la société actuelle, tandis que le POP veut le renversement de celle-ci. Le changement est ici envisagé comme transformation fondamentale.

De quelle manière?

P.L. 'Nous développons l'initiative privée, c'est-à-dire l'action spontanée de l'homme en vue d'améliorer sa condition. (...) Nous voulons que l'école forme des élites (...) parce que ce sont les élites qui seront les meilleurs agents de l'initiative privée'.

P.R.D.V. 'Il se place sur le terrain de la liberté, de l'égalité et des principes démocratiques (...). Il est opposé à la lutte des classes et combat les tendances de nature à provoquer ou à accentuer les conflits d'ordre social ou confessionnel'.

P.S. 'Il se place sur le terrain de la démocratie (...) fondée sur l'égalité des droits de tous les citoyens et sur la possibilité pour chacun de participer à la direction des affaires tant dans l'Etat que dans la vie économique. (...) Les méthodes démocratiques et le libre échange des idées entre les peuples constitueront le fondement d'une coexistence pacifique entre les hommes'.

P.O.P. 'Son action (cf. ci-dessus: lutte pour la libération) s'inspire des enseignements du socialisme scientifique, du marxisme-léninisme'.

* * *

Le P.L. reste dans sa logique propre en en développant les conséquences concrètes. Le PRDV définit clairement son rôle dans le champ social et religieux: empêcher les conflits, ceci en se référant à des valeurs qui, faute de définition, restent abstraites. On peut y voir une application par le pouvoir politique du principe d'unité (7). Le PS fonde aussi son action sur des valeurs, mais on peut signaler qu'il les définit dans le cadre politique actuel, alors que le POP s'inspire d'une logique extérieure à ce cadre.

* * *

Il apparaît, malgré la brièveté de l'analyse, que l'on devrait pouvoir, sur cette base, tirer des critères de rapports entre Eglise et partis, selon la situation de ces derniers face au pouvoir (participation, opposition), selon le langage qu'ils emploient (philosophique, politique au sens strict, serein, de lutte), les valeurs auxquelles ils se réfèrent (philosophico-religieuses séculières), et le degré d'apparition de la question religieuse dans leur champ de préoccupations. On peut aussi signaler ici l'aspect national du PS et du POP face à la spécificité cantonale du PR et surtout du PL, ce qui ne doit pas être indifférent au fait de l'autonomie cantonale de l'Eglise. Notons finalement les deux types de changement entrevus: modernisme et transformation des rapports de classe.

II EGLISE ET PARTIS FACE A TROIS VOTATIONS

Ce cadre étant posé, nous avons choisi trois cas particuliers afin de faire ressortir les convergences et les divergences entre l'EERV et les partis politiques. Il s'agit de:

- la votation cantonale sur la fusion des Eglises protestantes,
- la votation cantonale sur le statut des catholiques,
- la révision des articles 51 et 52 de la Constitution fédérale sur les jésuites et les couvents.

Ces trois enjeux ont ce point commun de concerner directement la situation des églises protestantes et catholiques; à ce titre, les partis doivent se prononcer sur des problèmes touchant le domaine religieux et l'EERV prend une position politique soumise à la sanction du vote.

1) Fusion des Eglises protestantes (octobre 1965)

Adopté par les autorités de l'Eglise nationale et de l'Eglise libre, par le Grand Conseil, un projet de fusion des deux églises protestantes est présenté au peuple vaudois. Il est destiné à consacrer l'existence d'une Eglise protestante unie et liée à l'Etat. Les modifications constitutionnelles reconnaissent à l'Eglise son autonomie spirituelle et lui garantissent toute la liberté compatible avec l'ordre constitutionnel.

Le parti radical est le seul des quatre grands partis à recommander le oui (8). Dans ses prises de positions officielles, il insiste particulièrement a) sur l'unité indispensable de la communauté protestante, b) sur le fait que la fusion a été décidée par les deux Eglises et ne représente donc pas une absorption d'une Eglise par une autre, c) que ce projet, d'autre part, confirmerait les relations qui unissent l'Eglise et l'Etat.

Les autorités des deux Eglises argumentent d'une manière quasi identique au PR.

Les autres partis laissent la liberté de vote. Le parti libéral est très partagé entre partisans du maintien de l'Eglise libre et partisans d'une Eglise unie à l'Etat, ces derniers un peu majoritaires. Les communistes inclinent au non (9), alors que le PS ne prend pas position. De manière générale, les deux partis de gauche critiquent la volonté de créer une nouvelle Eglise qui ne sera que la copie conforme de l'Eglise nationale.

Il est intéressant de savoir que certains chrétiens de l'Eglise libre ont pris contact avec le POP afin de mener une campagne contre la fusion; le POP ne s'y est pas engagé.

Résultat de cette votation: 47 125 oui
 4 634 non
 14% de participation

* * *

2) Statut des catholiques (mai 1970)

Le projet prévoit une révision constitutionnelle qui fixe la prise en charge par l'Etat des frais du culte catholique proportionnellement aux dépenses consacrées à l'entretien du culte protestant. Ce statut créerait la situation de deux Eglises subventionnées officiellement par les pouvoirs publics en proportion du nombre de leurs adhérents.

Le PR, le PL et l'EERV se prononcent pour son acceptation. Trois arguments se retrouvent dans leurs prises de positions quasi similaires (10): a) le statut est équitable vu la proportion des catholiques dans le canton (ils représentaient 3% de la population en 1803 et 27% en 1960). b) Le Statut confirme les relations Eglise-Etat. c) Il comporte une meilleure intégration des catholiques dans la communauté cantonale. Le PS et le POP pour leur part s'opposent à ce statut (11). Cette position se fonde sur le principe de la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Par leur non, ils entendent affirmer leur opposition au 'régime des faveurs particulières', bien qu'ils constatent que les catholiques soient désavantagés.

Résultat de la votation: 39 014 oui
32 481 non

* * *

3) Articles confessionnels de la Constitution fédérale (mai 1973)

Il s'agissait de se prononcer sur l'interdiction de l'ordre des Jésuites et la fondation de nouveaux couvents, deux articles en vigueur depuis 1874 dans la constitution fédérale.

Tous les partis se prononcent pour la suppression de ces articles. Le PR s'engagera particulièrement dans cette votation. Dans le canton de Vaud, huit ans auparavant, ce parti réunissait une commission dans laquelle se trouvait un pasteur; cette commission demandait la suppression des articles 'afin d'amener une certaine détente dans les milieux catholiques et à leur grief (sic!) à l'ordre établi' (12).

De manière générale, les partis et l'EERV insistent sur le caractère historique dépassé de ces articles.

Résultat de la votation au niveau suisse: 790 799 oui
648 958 non

Berne, Zurich, Schaffhouse, Appenzell, Neuchâtel et Vaud refusent. Ce sont tous des cantons à tradition protestante (13).

Résultat de la votation dans le canton de Vaud: 23 620 oui
44 260 non

La révision est donc refusée dans le canton; ce qui tend à montrer que les arguments confessionnels sont loin d'être dépassés.

* * *

La constatation générale que nous pouvons tirer de ces trois exemples est que l'EERV dans ses prises de position, mais aussi dans son type d'argumentation se situe toujours au côté de la majorité gouvernementale et pour être encore plus précis, du côté du PR.

Cette convergence ressort clairement du tableau suivant:

Parallélisme des recommandations de vote entre l'Eglise et les partis

Objet	Fusion Eglises protestantes	Statut des catholiques	Articles constitutionnels
Eglise	OUI	OUI	OUI
Même mot d'ordre	Radicaux	Radicaux Libéraux	Radicaux Libéraux Socialistes POP
Mot d'ordre différent	Libéraux Socialistes POP	Socialistes POP	
Majorité des votants vaudois	OUI	OUI	NON

A quoi correspond cette convergence? Comment aboutissons-nous à une telle similitude idéologique? Nous tenterons plus loin d'apporter une réponse à cette question.

III EGLISE ET POLITIQUE

Outre la convergence observée dans les trois prises de position ci-dessus, il nous a paru utile d'interroger des représentants des organismes étudiés sur leur propre perception des relations entre ces organismes. Nous avons ainsi posé successivement à un représentant de chacun des quatre partis et au vice-président du Conseil synodal quatre questions qui nous paraissaient constituer les indicateurs de leurs positions concernant les relations de l'Eglise et de la politique.

1) Quelles sont les relations entre l'EERV et les partis?

Aussi bien l'Eglise que les partis assurent n'avoir aucune relation d'appareil. La quasi totalité reconnaissent avoir des relations de type individuel, par exemple dans la vie de paroisses.

Mais il faut surtout noter que deux partis seulement, ceux de droite, ont des relations par le biais de l'Etat avec l'EERV, c'est-à-dire par le Département de l'instruction publique et des cultes (DIPC) ou les membres du synode nommés par l'Etat.

2) Les partis assignent-ils un rôle à l'Eglise?

Les deux partis de droite (radical et libéral) donnent un rôle plus ou moins précis à l'Eglise dans la société: elle doit répondre aux attentes spirituelles de la population, être un lieu de rencontre, un forum. 'Je n'imagine pas le canton sans Eglise' dit un membre du PL. Le PS n'a pas de position définie sur ce sujet. La position du POP est nette: 'Nous n'avons pas le droit de lui donner un rôle. Cela concerne ses membres en toute indépendance.'

3) Quelles devraient être selon vous les relations entre l'Eglise et l'Etat?

Les deux partis de gauche (socialiste et popiste) sont partisans d'une séparation totale. Ce n'est pas uniquement une position de principe, mais provient également d'une critique de l'Etat dominé par la bourgeoisie. Le PR et les autorités de l'Eglise s'accordent pour le maintien d'une Eglise unie à l'Etat, argumentant qu'elle n'est libre que si le pouvoir de ce monde lui accorde la protection nécessaire. Le PL, pour sa part, reste marqué par la division entre ceux de ses membres qui sont partisans de l'ancienne Eglise libre et ceux qui souhaitent le maintien de l'état actuel des relations.

4) Dans quels domaines estimez-vous légitime que l'Eglise prenne position?

On distinguera le domaine proprement religieux, comprenant les questions touchant à la foi, à l'Eglise et à l'organisation interne de l'appareil ecclésiastique; le domaine des prises de position politiques à enjeux religieux, s'appliquant aux problèmes 'éthiques' tels que l'avortement, l'euthanasie, la défense de l'individu, etc.; et le domaine politique en général. Nous constatons alors un accord évident de tous les partenaires pour des prises de position dans les deux premiers domaines, mais un refus, de la part du PR et de l'EERV, de l'intervention dans le domaine politique général. Pour ces deux organismes, l'Eglise doit respecter le principe d'unité et ne pas 'épouser nos querelles'.

Le PL, le PS et le POP ne déniennent pas à l'Eglise le droit de s'exprimer sur des objets politiques. Mais, cela est assorti de recommandations:

- L'Eglise ne doit pas se comporter comme un parti, comme le fait le Vatican,
- l'Eglise ne doit pas craindre d'employer son propre langage, sous-entendu 'religieux', dans ses prises de position.

Mais de manière générale, aucun parti n'accepterait que l'Eglise mette tout son poids institutionnel dans un objet politique, ou intervienne dans le débat électoral.

Les partis face à l'Eglise

Liens avec l'Eglise	Seulement personnels	Rôle de l'Eglise	N'assignent aucun rôle
	Socialistes POP		POP
	Liens par l'Etat		Assignent un rôle
	Radicaux Libéraux		Radicaux Libéraux

Parallélisme des réponses des partis et de l'Eglise à deux questions

Question	Relations Eglise-Etat	Domaines d'intervention de l'Eglise
Eglise	Union	Religieux seul
Même réponse	Radicaux	Radicaux
Réponse différente	Socialistes POP	Socialistes POP Libéraux

IV CONCLUSION

1) Intervention de l'Eglise dans le champ politique

Les trois cas étudiés au chapitre II font apparaître une identité de positions entre l'EERV et le parti radical, et une proximité de positions entre l'EERV et le parti libéral, sur des enjeux religieux appartenant au champ politique, durant la période récente. Les réponses apportées à nos questions thématiques (chap. III) permettent de dégager la même convergence, en accentuant encore l'opposition des positions de la gauche et de l'Eglise. Nous sommes donc autorisés à parler d'une cohésion-soumission de l'EERV avec les partis de la majorité bourgeoise, et surtout avec le parti radical, parti dominant de la vie politique vaudoise depuis le milieu du siècle passé.

Il apparaît que ces partis n'adressent pas de diktat à l'EERV. En effet, celle-ci ne prend guère position dans le champ politique hors des domaines ecclésial et éthique. Nous en concluons que les autorités ecclésiales ne remettent nullement en cause la place qui leur est attribuée. Il y a une séparation tacite et claire des domaines. Il n'y a aucune nécessité de consultation régulière, mais cette cohésion implique cependant des contacts épisodiques au niveau inter-personnel, qui concernent essentiellement des problèmes de type éthique (cf. affaire des préservatifs, chap. 1).

'Le débat est soigneusement maintenu au niveau administratif. Lorsqu'il le dépasse, il reste centré sur la discussion des idées et non sur celle des intérêts matériels sous-jacents.' (14)

Il y a des problèmes privés et des problèmes d'ordre public. Dans le domaine privé, l'Eglise est une caution à laquelle on accorde de l'importance. Mais ce n'est pas ou plus la caution unique.

Inversément, l'Eglise, lorsqu'elle prend une position dans le champ politique (voir les cas particuliers, chap. II), se soumet clairement:

- au langage politique; elle évacue donc les arguments de type religieux,
- au langage dominant en politique (cf. les convergences d'analyse dans les cas particuliers entre partis au pouvoir et EERV).

Nous pouvons déduire, non seulement de la convergence observée des prises de position, mais également de l'abs-tention de l'EERV sur des questions politiques sans enjeu ecclésial ou éthique marqué, que l'Eglise protestante est, dans le canton de Vaud, une institution qui renforce l'idéologie dominante. L'apolitisme proclamé de l'institution ecclésiastique n'est que l'expression mystifica-trice de ce soutien actif et passif apporté, sur le plan idéologique et parfois sur le plan de la politique con-crète, aux détenteurs principaux du pouvoir.

La portée véritable de l'appui idéologique de l'Eglise au pouvoir est cependant difficile à mesurer sérieusement. Par exemple, ses prises de position dans les cas parti-culiers entrevus ne sont pas déterminantes: faible par-ticipation lors du vote sur la fusion, refus de la sup-pression des articles constitutionnels dans le canton de Vaud. Ce n'est en aucun cas un appareil idéologique do-minant.

2) Trois indicateurs de l'influence déclinante de l'Eglise

Il est difficile d'établir avec les informations qui étaient en notre possession la perte réelle d'influence de l'Eglise. Certains éléments nous orientent dans cette direction.

A. La référence au christianisme apparaît dans les écrits des partis (PR, PL, PS) jusque dans les années 60. Après, elle disparaît ou devient floue. Cela signifie-t-il une 'technocratisation' du discours politique, les partis n'ayant plus besoin de la caution morale du discours religieux? Assistons-nous à une distanciation entre la po-litique instituée et les problèmes de la vie quotidienne, manifestée également par l'éclosion de mouvements écolo-giques?

B. Si l'Eglise, les Eglises en général, ont de tout temps été traversées de conflits aussi bien théologiques qu'institutionnels, il nous semble que les divisions se creusent aujourd'hui et que le principe d'unité est mis en cause (cf. l'affaire des '32' et l'apparition de mouvements critiques: Vers une Eglise pour les Autres, Vers une Eglise Responsable, Chrétiens pour le Socialisme). La discordance des voix affaiblit l'impact que pouvait avoir un discours unitaire.

C. Le fait marquant est la sécularisation des débats idéologiques, ce qui signifie que les problèmes religieux ne constituent plus un enjeu politique fondamental. Il n'y a plus d'opposition tenace et générale entre chrétiens et athées. Un début d'éclatement est apparu dans l'Eglise:

- la base participe de moins en moins à la vie ecclésiale,
- parmi les théologiens, un débat est largement entretenu avec les idéologies séculières,
- des chrétiens ont fait connaissance et pris contact avec divers partis et mouvements souvent opposés entre eux.

A nouveau, si ce phénomène n'est pas inconnu de l'histoire, ancienne ou récente, des Eglises, nous pensons que les mises en questions sont plus fréquentes et les ruptures plus profondes.

3) Adaptation et/ou changement

Il y a, nous l'avons vu, une cohésion parfaite entre l'EERV et l'Etat. Ceci non seulement sur le plan pratique (cf. chap. II) mais aussi du point de vue du principe de fonctionnement: le principe d'unité profondément ancré dans la vie paroissiale et synodale, fermement défendu par les autorités de l'Eglise, forme un garde-fou solide face à tout changement. Il conforte l'idéologie dominante dans l'occultation des oppositions qui se manifestent dans la réalité sociale. Cette idéologie dominante, sur ce point, est clairement exprimée par le parti dominant du système politique vaudois actuel, le parti radical. L'Eglise, elle, ne veut ni ne peut acquérir d'autonomie envers cette domination idéologique. En ce sens, elle est déterminée par l'évolution de la société, et dans ce cadre, par l'action et les prises de position de l'Etat.

Nous avons dégagé, dans le chapitre I, deux types de projet politique face au changement: le 'modernisme' ou adaptation à l'évolution considérée naturelle des choses,

et le changement fondamental transformant les rapports entre les classes sociales. Il nous semble que la question pour l'Eglise (ici l'EERV, mais le problème est plus large) de la possibilité de légitimation du changement se pose dans ce cadre-là. Or, ces deux aspects ont de fait comme enjeu de changer pour (avec) ou contre le pouvoir.

A. Le premier type de changement, le 'modernisme', se présente comme une adaptation à l'évolution naturelle des choses. Le monde, la technique, les valeurs changent avec le temps, il s'agit de suivre le mouvement. L'hypothèse que nous formulons est que l'Eglise peut légitimer ce changement-là, soit qu'il apparaisse comme allant de soi (comme elle a légitimé l'abrogation des articles confessionnels de la Constitution fédérale, cf. chap. II) (15), soit qu'il soit présenté comme un progrès dans le respect des valeurs qu'elle prône. La pratique actuelle et récente des autorités ecclésiastiques démontre que l'Eglise comme institution ne se hasarde que rarement jusque là comme le voudraient certains groupes écclesiiaux en dissonance avec les autorités de l'EERV. Une adaptation de cette pratique dans le sens du modernisme nous paraît toutefois pensable sans bouleversement de l'Eglise.

B. Le second type de changement est la transformation des rapports de classe, donc la mise en cause du pouvoir actuellement en place. Sinon dans des points de vue extrêmement minoritaires en son sein, l'EERV n'entre pas en matière sur ce plan. Deux raisons nous apparaissent expliquer ce fait: la composition sociale de l'EERV, en tout cas de ses autorités, la situe dans le camp de la classe dominante; l'argument de sa logique et de son champ propres, la défense de son terrain reconnu (valeurs morales et 'spirituelles') liée au refus de s'engager hors de ce terrain, la conduisent à négliger ou à refuser les moyens d'analyse concrète et d'intervention dans la réalité sociale qui sont nécessaires à un changement fondamental. Au demeurant, les liens institutionnels à l'Etat, dont les parties s'accordent à dire qu'ils ne représentent aucune contrainte politique, ne tarderaient pas à se révéler l'un des plus sûrs moyens de dissuasion: le discours institutionnel ne peut nier ses soubassements matériels, qu'il s'applique à ignorer.

La situation actuelle n'oblige pas l'Eglise à prendre parti face à un projet de changement fondamental. Si cela advient un jour, toute la question sera de savoir où elle se situera ...

Marc Honsberger
 Joseph Zisyadis
 Faculté de Théologie
 Cité-Devant
 1005 Lausanne

NOTES

1. Walter Sigrist, "L'Eglise et l'Etat d'après les conceptions réformées", In: Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse: L'Eglise et l'Etat, évolution de leurs rapports. Zürich, CVB Buch + Druck, 1974.
2. Les informations sont tirées d'un entretien avec Monsieur E. Giddey, vice-président du Conseil synodal de l'EERV.
3. Cf. Groupe 'Vers une Eglise pour les Autres': Visage du Synode vaudois. Lausanne, VEPA, 1973.
4. Résolution du Synode en matière politique. Procès-verbal synode EERV, session extraordinaire du 22.2.75:
 "Le Synode reconnaît que l'Evangile de Jésus-Christ interpelle tous les hommes dans la réalité tout entière de leur vie.
 Le Synode reconnaît que le service fidèle de l'Evangile, lequel est à la fois prédication et action, parole de jugement et de grâce, se doit de tenir compte du fait du pouvoir politique, comme de l'ensemble des affaires publiques. Le Synode charge le Conseil synodal de susciter et d'entretenir dans notre Eglise une vigilance active par rapport à cet aspect particulier de la prédication chrétienne.
 Le Synode s'oppose à toute velléité de jugement réciproque entre les tenants des diverses tendances que ces problèmes font apparaître.
 Il demande plus précisément que:
 a) le peuple des fidèles soit appelé à une réflexion chrétienne approfondie chaque fois que la vie civique lui pose une question morale grave (exemples: Avortement, Service civil, Statut des travailleurs étrangers);
 b) tout paroissien puisse disposer, en de telles circonstances, des moyens d'information objective et des possibilités de rencontre et de dialogue nécessaires à la recherche communautaire d'une plus grande fidélité chrétienne;
 c) cette recherche se poursuivra autant que possible en tenant compte de la nature oecuménique de l'Eglise, et de notre présence au sein du Département missionnaire des Eglises de Suisse romande. Si, occasionnellement, en tant que telle, notre Eglise veut s'exprimer vis-à-vis du pouvoir politique, elle aura soin de le faire par la voix de son Conseil synodal, dûment mandaté par le Synode".
5. M. E. Giddey, vice-président du Conseil synodal de l'EERV.
6. Les sources, ici encore une fois incomplètes, sont: Présence libérale, "Introduction"; Statuts du PRDV, art. 1, 1973; Programme du PSS, 1959; Que veut le PST?, 1971. Ces textes nous ont été fournis par les partis. Soulignons que pour les partis libéral et radical, il s'agit de documents cantonaux, alors que le PSS et le PST ont produit des documents au niveau national; ce fait cause peut-être un certain biais dans l'analyse, en accentuant l'aspect cantonal, auquel se rattache l'EERV, dans les positions des partis de droite.

7. Les principe d'unité, explicite ou implicite, caractérise l'esprit dans lequel l'Eglise exerce le ministère de l'autorité. Il signifie "l'Eglise ne doit pas diviser, mais unir". En conséquence, les objets litigieux sont le plus souvent passés sous silence. Cf. Vers une Eglise pour les Autres: Vers un autre Synode. Lausanne, VEPA, 1976, notamment pp.11-13.
8. Recommandation du parti radical, 25 sept. 1965.
9. Cf. Voix ouvrière, 28 sept. 1965.
10. Congrès du parti radical, 18 avril 1970.
11. Cf. Voix ouvrière, 1er mai 1970.
12. Note au bureau restreint du parti radical, 16 août 1965.
13. Cf. Marc Wyss: "Un aspect de la résistance au changement en Suisse: l'affaire des Jésuites". In: Contributions à l'analyse sociologique de la Suisse, Genève, Société suisse de sociologie, 1974, pp.435-440.
14. R. Campiche et G. de Rham: "Hypothèses sur Religion et politique en Suisse", supra.
15. A noter que l'argument selon lequel ces articles étaient 'désuets' n'a pas rencontré le profil religieux réel du canton, qui a voté majoritairement contre la suppression. Absence ou refus d'analyse de la situation concrète?

